

NOMBRE DE MEMBRES : EN EXERCICE 23 | PRÉSENTS 17 | ABSENTS EXCUSÉS 05 | VOTANTS 21

OBJET : N° L-23-02/02-09/AG AIDES A LA LOCATION D'IMMEUBLES POUR LES
ENTREPRISES DE LA COMMUNE – ANNULE ET REMPLACE

L'an deux mil vingt-trois, le six février à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Castillon-la-Bataille dûment convoqué le 1^{er} février 2023, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de ville sous la présidence de Monsieur Jacques BREILLAT, Maire.

Etaient présents : Jacques BREILLAT, Jean-Claude DUCOUSSO, Josiane ROCHE, Philippe BRIMALDI, Florence JOST, Fernand ESCALIER, Christine JOUANNO, Sylvie LAFAGE, Hicham TARZA, Patrick TRACHET, Saliha EL AMRANI, Valérie LEVERNIER, Pierre MEUNIER, Nicole CAMPANER, Sophie SEIGUE, Patricia COURANJOU, Jean-Luc BELLEINGUER.

Etaient absents excusés : Jean-François LAMOTHE donne procuration à Jean-Claude DUCOUSSO, Josette DANIEL donne procuration à Florence JOST, Jean-Pierre DORIAN donne procuration à Pierre MEUNIER, Séverine DECROCK donne procuration à Valérie LEVERNIER, Gérard FERAUDET donne procuration à Hicham TARZA, Quentin CHIQUET FERCHAUD.

Le scrutin a eu lieu, Mme Sylvie LAFAGE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose que par délibération du 25 novembre 2019, la commune de Castillon-la-Bataille s'est engagée à accompagner les entreprises de la commune par une aide à la location d'immeubles, cette aide financière venant à chaque fois en complément des aides attribuées par la communauté de communes de Castillon-Pujols.

Chaque participation doit donner lieu à une délibération nominative. Un dossier est présenté à ce jour :

	Aide à la location
ECO-CREONS Graphiste éco-responsable – 31 avenue Gambetta – 33 350 Castillon-la-Bataille	<ul style="list-style-type: none"> • Superficie : 80 m² • Loyer : 550 € soit 6.87€/m² • Plafond : 5€/m² • Subvention/mois : <ul style="list-style-type: none"> - 5€ x 80 m² x 1 mois 400 € - 10% x 400 € = 40€ • Montant subvention trimestre : 120€ • Le montant total de la subvention sur 18 mois sera de 720 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Accusé de réception en préfecture
033-213301088-20230206-L23020209AG2-DE
Date de télétransmission : 13/02/2023
Date de réception préfecture : 13/02/2023

Vu la délibération du Conseil municipal du 25 novembre 2019 concernant les aides à la location d'immeubles pour les entreprises de la commune.

Considérant l'enjeu majeur de redynamiser le centre-ville ainsi que la volonté d'encourager l'installation des entreprises et la lutte contre la vacance qui contribuent à l'attractivité de la commune de Castillon-la-Bataille.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, avec 21 voix pour, 1 non-participation (Jacques Breillat), attribue la participation citée ci-dessus,

DONNE tous pouvoirs au Maire pour effectuer les formalités administratives nécessaires et signer tous documents utiles.

*Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En Sous-préfecture le
Et de sa publication le*

Extrait certifié conforme au registre
des délibérations du Conseil Municipal

Le 6 février 2023
Le Maire,
Jacques BREILLAT



Accusé de réception en préfecture
033-213301088-20230206-L23020209AG2-DE
Date de télétransmission : 13/02/2023
Date de réception préfecture : 13/02/2023